



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence territoriale

Berry Bourbonnais

6 Place de la Pyrotechnie – CS 90141

18021 BOURGES Cédex

Commune MEAULNE VITRAY

Monsieur le Maire

Bourges, le 04/07/2022

Objet : Plan de circulation des routes forestières sur Tronçais

Monsieur le Maire,

Suite aux différentes consultations menées depuis l'automne dernier, l'ONF a fait évoluer et finalisé le plan de circulation cité en objet.

Pour rappel, le plan de circulation est la liste des routes forestières ouvertes à la circulation publique motorisée. Ces routes font partie intégrante de la forêt domaniale, gérée par l'ONF et à qui il incombe de prendre les décisions matérielles de gestion (ouverture, fermeture, entretien). Cette ouverture constitue une fonction supplémentaire et dérogatoire dévolue aux routes forestières dont la vocation première est dédiée à la gestion forestière.

En octobre 2021 puis février 2022, vous avez été destinataire de deux courriers, pour information et échange. Ce projet de plan de circulation vous avait été envoyé pour situer l'évolution envisagée, et nous faire partager les éléments d'analyse à votre niveau. Ainsi, différents échanges ont eu lieu entre les acteurs du territoire et l'ONF, entre octobre 2021 et mai 2022. Lors de la réunion du Comité de Pilotage « Tronçais Forêt d'Exception® » du 11 février dernier, ce sujet a également fait l'objet d'une présentation et d'échanges.

Suite à cette concertation, le projet a fait l'objet d'ajustements importants afin de maintenir un accès en voiture à de nombreux ronds forestiers en cœur de forêt, tout en favorisant la quiétude en forêt et la circulation non motorisée (randonnée, vélos) dans d'autres secteurs de la forêt. Au bilan, ce projet finalisé permet d'apporter un équilibre intégrant les différentes attentes et avis exprimés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



De façon plus particulière, j'ai bien reçu votre courrier en date du 10/03/2022, et je vous en remercie. L'accès à la forêt reste maintenu avec la quasi-totalité des ronds forestiers qui restent accessibles en véhicule motorisé. Cette orientation permet précisément de faciliter l'accès à tout public, incluant familles avec enfants, personnes âgées ou personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les modalités de circulation publique motorisée en forêt nécessitent d'être claires et lisibles. En conséquence, il apparaît délicat d'envisager l'octroi de nombreuses autorisations particulières telles que vous le préconisez.

Conscient de l'importance du sujet pour certains citoyens, ce dossier mérite un dialogue régulier entre l'ONF et les élus locaux. Ainsi, un bilan pourra être opéré dans un an, permettant d'apprécier les incidences et les évolutions potentielles.

Les différentes cartes en pièces jointes au présent courrier constituent la version finalisée du projet en juin 2022. Une signalétique adaptée sera mise en place durant l'été 2022, permettant de concrétiser le projet sur le terrain.

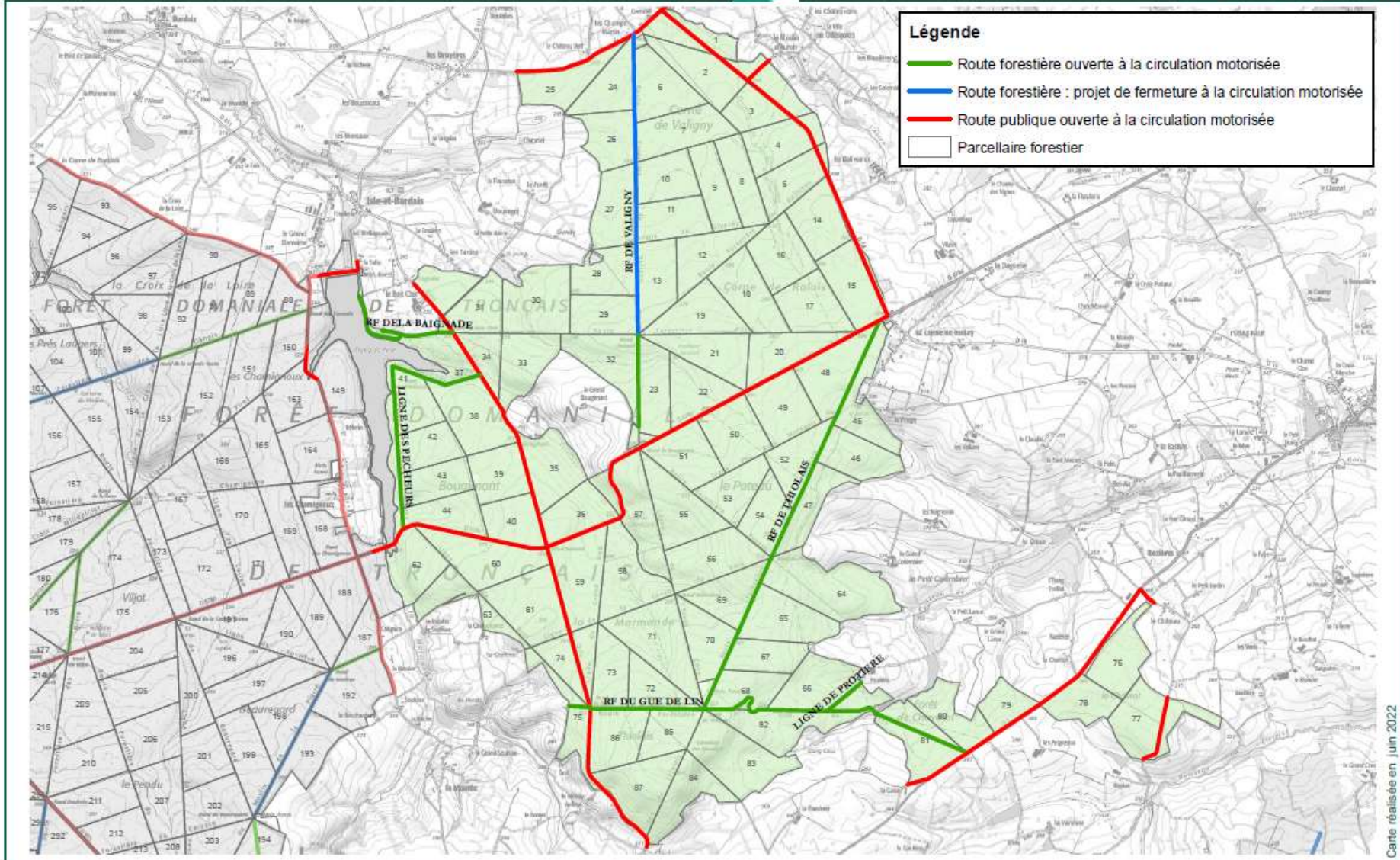
Si vous souhaitez des précisions particulières sur le sujet, vous pouvez contacter Julien Patzourenkoff, responsable ONF de l'unité territoriale de Tronçais (06.23.57.53.04 ; julien.patzourenkoff@onf.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur d'Agence Territoriale

Bertrand Dugrain

Forêt domaniale de Tronçais Massif de l'Armenanche Desserte



Légende

- Route forestière ouverte à la circulation motorisée
- Route forestière : projet de fermeture à la circulation motorisée
- Route publique ouverte à la circulation motorisée
- Parcellaire forestier

